



AS Maine Aigrefeuille sur Maine – Remouillé

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Ce règlement fixe les règles de fonctionnement interne du club. Il vient en complément des statuts.

1 . Préambule

Être titulaire d'une licence à l'AS Maine, vaut lecture et acceptation du présent règlement intérieur adressé chaque année par mail à l'ensemble des licenciés lors de la procédure de renouvellement de la licence ou lors de toute demande de première licence.

2. Le conseil d'administration - Le bureau

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, l'assemblée générale élit un conseil d'administration constitué de 15 membres au minimum et de 60 membres au plus, qui délègue la totalité de la gestion de l'association au bureau.

Le conseil d'administration élit lors de l'assemblée Générale, un Bureau constitué de 6 membres au minimum et de 25 membres au plus, ayant tous une fonction au sein des diverses commissions de l'association.

Toutes les dimensions de la vie du club peuvent être abordées en bureau, Il fixe les priorités sportives et éducatives du club et assure l'équilibre financier. Il met tout en œuvre pour assurer un bon fonctionnement du club. L'ensemble des membres doivent participer à minima aux manifestations organisées au club (tournoi, fête du club etc...)

Le Bureau élit :

- 1 Président
- 1 ou 2 Vice-présidents
- 1 Trésorier
- 1 ou plusieurs Trésoriers adjoints
- 1 Secrétaire général
- 1 ou plusieurs secrétaires, correspondants des instances du football (Seniors / jeunes et/ou école de football)

Le Président, ou son représentant, établit l'ordre du jour des réunions du bureau qu'il anime.

Le bureau est organisé en commissions.

Elles sont composées d'adhérents, de dirigeants de bonne volonté qui acceptent de contribuer à la bonne marche du club sous un aspect qui leur tient à cœur. Chacune d'elle est sous la responsabilité d'un responsable de commission, chargé de rendre compte au Bureau des résultats de ses réflexions et travaux. Un membre ne peut être responsable que d'une seule commission. Il peut cependant appartenir à plusieurs commissions en tant que membre.

Elles se réunissent à l'initiative du responsable aussi souvent que nécessaire.

- Commission « arbitrage » : recrutement, formation, affectation, coordination...
- Commission « finances » : préparation des budgets – tarif licences...
- Commission « logistique compétitions" » : coordination, formation des dirigeants...
- Commission « technique/éducative » école de foot, foot à 11 jeunes, seniors : le jeu, coordination technique, tournoi, étude de situations de jeunes/sanctions disciplinaires éventuelle.

- Commission « bar et billetterie » : recrutement, affectation, commandes, coordination...
- Commission « sponsoring » : recherche de sponsors – boutique du club
- Commission « communication » : Site web, communication partenaires et licenciés
- Commission « animation » : préparation d'évènements festifs à but lucratif ou non.

La commission se compose d'un ensemble de "groupes de pilotage" avec, pour chacun d'eux, un responsable. Même si les animations concernent tout le club, chacune d'elle est prise en charge prioritairement par une catégorie.

ATTENTION ! Le groupe de pilotage n'est pas celui qui fait tout ! C'est celui qui prévoit, recrute les bénévoles et organise leurs tâches avant, pendant et après l'évènement.

3. Cotisations – Licence assurance

Le montant de la cotisation est fixé par le bureau, annoncé à l'Assemblée générale du club et exigible à la demande de la licence. Un étalement pour l'encaissement du règlement peut être demandé.

Aucun joueur ne peut prétendre à une nouvelle licence s'il n'est pas à jour de ses cotisations avec l'AS Maine ou son ancien club et ne recevra pas d'autorisation de sortie s'il n'est pas à jour avec le club.

Toute participation aux entraînements et aux rencontres est soumise à la détention d'une licence validée par la FFF.

La licence couvre le joueur dès lors qu'il pratique le football sur les terrains appropriés, pendant les périodes d'entraînement ou de match.

Tout joueur, non encore licencié à l'AS Maine, doit avoir un certificat médical valide pour prétendre à participer aux entraînements.

4. Les Educateurs et dirigeants

Les éducateurs et dirigeants de football ont pour tâche la préparation à la pratique du football à tous les niveaux : formation, entraînement technique et à la découverte de la tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.

- Choisis par le bureau de l'AS MAINE pour leurs compétences techniques et leurs qualités humaines, ils ont toute autorité en matière de choix technique et tactique pour la composition et la direction des équipes qu'ils entraînent et leur mission est de développer les projets sportifs et éducatifs de l'association.
- Les éducateurs doivent participer aux réunions proposées par le pilote technique et les responsables des commissions.
- Les éducateurs diplômés par le district de football doivent transmettre leurs acquis aux autres encadrants bénévoles pour maintenir un bon niveau de compétence.
- Chaque éducateur ou dirigeant de sa catégorie est responsable du suivi et rangement du matériel mis à sa disposition ainsi que la propreté des locaux.
- La cotisation est gratuite pour tous les éducateurs et les dirigeants.
- Les éducateurs s'engagent à prendre connaissance et à respecter la charte des éducateurs de l'AS Maine.

Les dirigeants sont licenciés à l'AS MAINE. : leur mission est d'épauler les encadrants lors des matchs ou entraînements. Ils ont toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes des éducateurs et la ligne de conduite du club. Ils ont toute la confiance du bureau qui en retour exige d'eux une conduite irréprochable sur et en dehors du terrain avec partenaires, adversaires et arbitres. Leur rôle est fondamental. Ils sont également responsables des locaux associatifs (vestiaires, club-house...) utilisés par leur équipe et l'équipe visiteuse : ils sont tenus d'en faire le nettoyage et d'en assurer la fermeture à l'issue de leur utilisation.

5. Les joueurs

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon esprit et dans le respect des règles élémentaires de la vie sportive et associative. Il est tenu de :

- d'être présent à tous les entraînements
- respecter les horaires (présence obligatoire de 10 minutes avant le début des séances) ;
- Chaque joueur est tenu de consulter directement, sur le site Internet de l'AS Maine les plannings des matchs, convocations et les manifestations organisées par le Club.
- prévenir l'encadrant à l'avance en cas d'absence ou d'empêchement, dans un délai raisonnable tant pour les séances d'entraînement que pour les rencontres du week-end ;
- accepter les décisions prises par les encadrants et dirigeants ;
- s'interdire de formuler des critiques à l'égard des arbitres, des adversaires, des spectateurs, de ses coéquipiers et ses dirigeants ;
- respecter le matériel et les locaux du club ;
- porter la tenue réglementaire lors des matchs.
- les protège-tibias sont obligatoires pour les matchs et entraînements.
- d'avoir une tenue de rechange en permanence, et vêtements de pluie ;

En toutes circonstances tout licencié au club en est le représentant, il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochable.

6. Les parents

Il nous paraît tout d'abord important de préciser aux parents que l'école de foot de l'Association Sportive de la MAINE n'est ni une garderie ni un lieu de consommation sportive. C'est une structure du club qui fonctionne avec des règles précises qu'il est important de les respecter. Nous demandons donc aux parents de :

- De prendre connaissance de toutes les informations nécessaires sur le site Internet de l'As Maine;
- respecter les heures de début et de fin de séance des entraînements et de matchs « l'enfant doit être présent 10 minutes avant le début de la séance afin de se préparer tranquillement » ;
- prévenir l'éducateur en cas d'absence, de maladie, de vacances ou de retard ;
- veiller à ce que leur(s) enfant(s) ait une tenue réglementaire pour la pratique du foot et une tenue de rechange ;
- pour les matchs à l'extérieur, accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s'assurer qu'il y a assez de voitures pour le transport des joueurs avant le départ (planning auprès de l'éducateur)
- pour les déplacements, fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre ainsi qu'une paire de chaussures propre (les chaussures à crampons sont interdits dans les véhicules) ;
- de garder le rôle d'accompagnateur/supporter et de ne pas intervenir directement dans le management de l'équipe pendant le déroulement de la rencontre ;
- de rester supporter et encourager les enfants derrière les mains courantes,
- de participer pleinement à la vie associative du club (tenue du bar, nettoyage des vestiaires, lavage des maillots, manifestations etc ...)

Ayez l'esprit sportif, évitez les joutes verbales avec dirigeants et parents de l'équipe adverse.

7. Entraînements et matchs

Pour le respect des entraîneurs et des partenaires, l'assiduité tant aux entraînements qu'aux matchs est nécessaire pour permettre la progression des équipes.

A la fin de l'entraînement, les joueurs, à tour de rôle, doivent aider les éducateurs à ranger le matériel et nettoyer les vestiaires.

Chaque adhérent s'engage à honorer sa convocation dans quelque équipe que ce soit et se présenter à l'heure prévue sur la convocation pour les matchs ainsi que pour les entraînements.

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les choix de l'équipe technique qui travaille en accord avec le projet sportif du club.

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'aux vestiaires afin de s'assurer de leur prise en charge par un éducateur et/ou que la rencontre sportive a bien lieu ;

Les parents doivent venir jusqu'aux vestiaires récupérer leur(s) enfant(s) à la fin de la séance, l'enfant mineur rentrant seul chez lui après la séance d'entraînement est sous la responsabilité des parents.

Les parents doivent informer leur(s) enfant(s) de les attendre en cas de retard dans l'enceinte du stade des Richardières ou Stade d'Arsène Beauchêne car le parking extérieur n'est pas surveillé. L'AS MAINE décline toute responsabilité en cas de problème sur la voie publique ;

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning est établi par le club et remis à chaque joueur.

En cas d'absence, les parents sont dans l'obligation de se faire remplacer.

Si le nombre de voiture est insuffisant, le responsable de l'équipe peut décider d'annuler purement et simplement le déplacement.

A l'issue du match les parents responsables de transport doivent ramener l'enfant à son domicile ;

En cas de match à domicile, les parents prévus sur la liste des transports participent à l'intendance notamment à la tenue du bar, nettoyage des vestiaires, la mise en place des buts si nécessaire, et éléments du plateau pour les rencontres à effectif réduit....

Pour toutes les rencontres les couleurs officielles du club sont le rouge et le blanc.

Le lavage des maillots est assuré par les joueurs, ou leurs parents pour les enfants mineurs, à tour de rôle pour toutes les équipes.

8. Engagement et investissement

Pour l'engagement en compétition de chacune de ses équipes, le club investit un capital financier et humain. En cela, il est en droit d'espérer un retour d'investissement de chacun de ses membres.

Parmi les obligations des joueurs, figurent :

- L'arbitrage de matchs des catégories jeunes suivant un planning établi, **sous peine de suspension pour les joueurs seniors et U18** en cas d'absence répétées,
- La participation aux diverses manifestations organisées par le club,
- La participation à l'assemblée générale.

9. Discipline

A l'encontre d'un joueur :

1. L'éducateur peut exclure un joueur d'une séance d'entraînement ou d'un match après avertissement verbal. Il en informe le responsable de la commission concernée par la catégorie.

2. En cas de récidive, l'éducateur et le responsable de la commission concernée convoquent le joueur, et les parents pour les enfants mineurs, et pourront prendre des mesures disciplinaires. L'incident devra être mentionné au bureau de l'AS MAINE.
3. En cas de persistance ou d'incident grave, une commission de discipline sera mise en place le plus rapidement possible. Cette commission statuera et informera le joueur, les parents, le bureau de l'AS MAINE, des faits, du déroulement de la séance et des mesures prises. La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion du club sans remboursement de la cotisation.

A l'encontre d'un l'Educateur ou dirigeant :

1. En cas de non- respect des règles ou d'une mauvaise application, l'encadrant sera convoqué pour un entretien avec le responsable de la commission concernée pour un simple rappel à l'ordre
2. En cas de récidive, le responsable de la commission concernée informe le bureau qui statuera
3. La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion du club.

10. Le matériel

La qualité de la formation sportive est en partie liée à la qualité des infrastructures, du matériel, et des équipements mis à disposition. Le club investit en conséquence pour doter chaque équipe du matériel nécessaire à la pratique sportive : il est donc primordial que chaque licencié soit conscient de la valeur du matériel en y prenant soin.

Les dégradations volontaires, les gaspillages et les insouciances répétées pourront être sanctionnées.

11. Sécurité

Sauf nécessité de chargement ou de déchargement de matériel, toute circulation automobile, moto, scooter est strictement interdite à l'intérieur de l'enceinte du stade des Richardières ou du stade Arsène Beauchêne.

12. Responsabilité en cas de vol

Il est impératif de ne pas amener d'objets ou de vêtements de valeur pour les entraînements ou les matchs. Le club décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols à l'intérieur de l'enceinte de l'association, ainsi que lors des déplacements.

13. Diffusion de photos

Sauf avis contraire, la diffusion de photos et la citation de noms sur les sites internet, les blogs et réseaux sociaux du club sont autorisées par les licenciés, parents de mineurs et accompagnateurs.

La demande d'effacement doit être formulée par lettre recommandée et dans ce cas les photos seront effacées dans les plus brefs délais.

Pour les mineurs la demande d'effacement doit être faite par les parents.

14. La vie du club

La vie du club ne s'arrête pas au « rectangle vert » mais se poursuit après les entraînements et les matchs. Pour permettre de développer un projet éducatif et sportif ambitieux, pour garder et améliorer l'ambiance générale du club, nous demandons à chaque membres (dirigeants, éducateurs, joueurs et parents) de participer aux différentes manifestations proposées tout au long de l'année sportives.